



Le résumé

12 juin 2015

Journée médico-administrative

Lors de la journée médico-administrative du 12 juin dernier, les membres ont eu des échanges intéressants au sujet de l'entente. La présentation de notre président, le Dr Sylvain Dion, portait sur les grandes lignes de l'entente. À son terme, il a répondu avec diligence aux diverses questions de l'assemblée.

Les participants ont par la suite été invités à discuter, en petits groupes, sur la façon dont les médecins de CLSC pourraient contribuer à l'atteinte des cibles d'inscriptions et d'assiduité. Ils ont ensuite partagé leurs réflexions quant aux actions que l'Association pourrait engager pour soutenir ses membres dans l'atteinte des objectifs prévus dans cet accord.

Les médecins présents se sont dits interpellés par les solutions proposées au gouvernement par la FMOQ et prêts à agir dans leur pratique pour améliorer l'accès à la première ligne.

La pondération des patients a suscité de nombreuses questions bien que les facteurs de pondération décrits dans le projet de loi 20 initial aient été écartés dans l'entente conclue.

De par leur clientèle lourde, quelques membres présents estiment qu'ils seront pénalisés puisqu'ils ne pourront se prévaloir des mesures incitatives relatives au seuil d'inscription des 500 patients. Le Dr Dion a signifié à l'assistance que ceux qui ne pourront l'atteindre, du fait de leur pratique

qui vise une clientèle particulière, pourront saisir le comité paritaire de leur situation qui décidera de leur admissibilité à la nouvelle nomenclature.

Avec le retrait progressif des AMP et l'absence de pondération pour l'inscription des patients vulnérables, certains membres ont exprimé leurs inquiétudes quant aux jeunes médecins qui pourraient ne plus être tentés d'offrir des soins à domicile/soins palliatifs.

Le Dr Dion s'est fait rassurant à ce sujet. La nouvelle nomenclature anticipée pour 2016 prévoit des incitatifs financiers pour des visites à domicile. De plus, l'effet du retrait progressif des AMP sera suivi de près par le comité paritaire.

Autre sujet qui a suscité son lot de questions : la pratique médicale dans les programmes en CLSC dans le contexte du PL 20 et de l'entente. Nombre de médecins en clinique jeunesse n'inscrivent pas ou inscrivent seulement une partie de leur clientèle pour diverses raisons. Aussi, les jeunes qui les consultent sont généralement déjà inscrits auprès d'un collègue.

Traditionnellement, le programme jeunesse offrait des services de proximité pour des adolescents et de jeunes adultes. En général, les médecins qui font ce type de pratique cessent de les suivre lorsqu'ils atteignent l'âge de 17, 21 ou 24 ans afin de traiter de plus jeunes patients.

Notons que les jeunes qui se présentent dans ces programmes cherchent un service ponctuel,

souvent en lien avec la contraception, les ITSS ou la santé mentale. Ils ne cherchent pas nécessairement un médecin de famille pour un suivi à long terme. Ils préfèrent consulter la clinique jeunesse à proximité de leur école plutôt que de consulter leur médecin de famille, souvent le même que celui des parents, pour les sujets qui touchent leur sexualité.

Idem dans le programme de santé mentale, certains médecins n'inscrivent pas. Ils voient des patients dans un contexte ponctuel, par exemple pour le suivi d'un épisode de dépression majeure d'un patient qui a été recommandé par un autre médecin.

La pertinence de l'implication des médecins de l'AMCLSCQ dans les programmes n'est nullement remise en question. La contribution de cette pratique à l'offre de service en première ligne est précieuse.

Cependant, dans le contexte actuel, les médecins présents le 12 juin dernier se demandent comment ils pourraient modifier leur façon de pratiquer dans les programmes et ainsi contribuer aux cibles visées dans l'entente, tout en maintenant une médecine de qualité. Des questions qui n'ont pas de réponses faciles, mais qui ont suscité beaucoup de réflexions.

Chose certaine, les médecins qui ont une pratique dans les programmes et qui continuent de voir par des patients sans les inscrire faussent les données statistiques qui sont regardées par le ministère en lien avec notre productivité.